

## LIBÉRIA

### **La nouvelle présidente doit agir sans délai : pour la justice et l'état de droit en Afrique de l'Ouest, Charles Taylor doit être remis au Tribunal spécial**

Index AI : AFR 34/003/2006

ÉFAI

Vendredi 27 janvier 2006

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Monrovia, 27 janvier 2006 – La nouvelle présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, doit prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'ancien président libérien Charles Taylor soit remis au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, ont déclaré ce jour les membres de la Campagne contre l'impunité dans une lettre ouverte adressée à la présidente, entrée en fonction le 16 janvier.

La Campagne contre l'impunité, coalition de quelque 300 organisations de la société civile africaine et internationale, a été mise en place pour veiller à ce que Charles Taylor soit remis au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Les partenaires libériens de cette campagne donnent une conférence de presse ce vendredi 27 janvier 2006, à Monrovia, à 14 heures (TU), afin de témoigner une nouvelle fois de leur engagement à lutter contre l'impunité dans la région.

« La présidente Ellen Johnson-Sirleaf a annoncé que son mandat serait placé sous le signe de la responsabilisation et de l'état de droit, a fait valoir Ezekial Pajibo, directeur du Centre for Democratic Empowerment (CEDE, Centre pour la participation démocratique), organisation libérienne impliquée dans la campagne. Elle a désormais toute latitude pour le faire. Nous espérons qu'elle saisira cette occasion et demandera au Nigéria de remettre Charles Taylor au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. »

Ce Tribunal a été institué en 2002 dans le but de juger les personnes portant la responsabilité la plus lourde dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis dans le cadre du conflit armé en Sierra Leone. Charles Taylor a été inculpé de 17 chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité envers la population de la Sierra Leone. Parmi ces crimes, on peut citer les homicides, les

mutilations, le viol et d'autres formes de violence sexuelle, l'esclavage sexuel, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants soldats, les enlèvements et le recours au travail forcé, actes imputables à des groupes d'opposition armés sierra-léonais.

Depuis que Charles Taylor s'est réfugié au Nigéria en 2003, le président nigérian Olusegun Obasanjo refuse de le livrer au Tribunal spécial. Toutefois, il a depuis indiqué qu'il envisagerait cette possibilité si la demande émanait d'un gouvernement libérien dûment élu.

La Campagne contre l'impunité a salué les propos de la nouvelle présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, qui a déclaré le 20 janvier à des journalistes qu'elle solliciterait la remise de Charles Taylor au Tribunal spécial, en temps voulu et en consultation avec les dirigeants de la région.

La présidente doit de toute urgence prendre l'initiative sur cette question. Charles Taylor a été inculpé par le Tribunal spécial il y a bientôt trois ans. Or, le Tribunal est déjà bien avancé dans ses travaux, se heurte à d'énormes difficultés de financement et devra faire face à une pression croissante de la communauté internationale désireuse de le voir achever sa mission.

« L'acte d'inculpation émis contre Charles Taylor étant toujours en vigueur, une requête de la nouvelle présidente libérienne concernant sa remise au Tribunal spécial ne devrait pas être nécessaire, a déclaré Aloysius Toe, fondateur et directeur de la Foundation for Human Rights and Democracy (FOHRD, Fondation pour les droits humains et la démocratie), organisation libérienne impliquée dans la campagne. Mais elle pourrait s'avérer déterminante. Nous comptons sur la présidente Johnson-Sirleaf pour faire preuve de l'autorité requise afin de garantir que justice sera rendue ».

Les membres de la Campagne contre l'impunité ont souligné que le procès de Charles Taylor devait respecter le droit international et les normes d'équité des procès et reconnaître à l'accusé notamment le droit d'être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie au-delà de tout doute raisonnable.

« Le Tribunal spécial ne sera pas là indéfiniment, a averti Sulaiman Jabati, secrétaire exécutif de la Coalition for Justice and Accountability (COJA, Coalition pour la

justice et la responsabilisation), organisation sierra-léonaise membre de la campagne. *Il faut absolument que la présidente Johnson-Sirleaf agisse rapidement. C'est le moins que l'on puisse faire pour les victimes des crimes de guerre perpétrés en Sierra Leone.* »

Pour lire la lettre adressée à la présidente Ellen Johnson-Sirleaf, consultez sur le site d'Amnesty International le document intitulé [Il faut agir sans délai pour que Charles Taylor soit remis au Tribunal spécial. Lettre de la Campagne contre l'impunité à Ellen Johnson-Sirleaf, nouvelle présidente du Libéria](#) (index AI : AFR 34/002/2006).

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter :**

– à Monrovia, Ezekial Pajibo, *Centre for Democratic Empowerment* (CEDE, Centre pour la participation démocratique) : +231 565 9459 ;

– à Monrovia, Aloysius Toe, *Foundation for Human Rights and Democracy* (FOHRD, Fondation pour les droits humains et la démocratie) : +231 775 15158 ;

– à Freetown, Sulaiman Jabati, *Coalition for Justice and Accountability* (COJA, Coalition pour la justice et la responsabilisation) : +232 76 670 948 ;

– à Dakar, Corinne Dufka, Human Rights Watch : +221 636 1013 ;

– à Londres, Nicole Choueiry, Amnesty International : +44 207 413 5511 ;

– à New York, Richard Dicker, Human Rights Watch: +1 212 216 1248 ou +1 917 747 6731 ●

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**